



# DISTRICT SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Agréé à la Sous-Préfecture de Meaux le 13 octobre 2016 sous le n° w771000325

## FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES & ARBITRES ASSISTANTS

Compétition (catégorie) :

Lieu :

Match N°

Date :

Heure :

Equipes Prévues (*barrer équipe si absente*)

### DEPLACEMENT – DE L'ARBITRE –DE L'ARBITRE ASSISTANT :

Nom et Prénom :

Numéro de Licence :

Catégorie :

Ville de résidence :

#### 1 INDEMNITE DE FRAIS DE DEPLACEMENT

N° 1 Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km : **48.50€**

N° 2 Plus indemnité de **0,95€** à partir du 51<sup>ème</sup> km et par kilomètre.

*La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple ALLER le plus court (Référence : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr))*

#### 2 INDEMNITE DE FRAIS D'EQUIPEMENT

*A ces frais de déplacement s'ajoute, pour les arbitres et arbitres assistants, une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de **31.50€**.*

*Cette indemnité d'équipement sera :*

*Pour un match de U16/U17 de **26.50€***

*Pour un match de U14/U15 de **21.50€***

#### 3 RECAPITULATIF DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'EQUIPEMENT

N°1 ..... €

Plus indemnité de 0,95€ (à partir du 51° km) : ..... x 0,95€ = ..... €

N°2 Frais d'équipement : ..... €

**TOTAL** ..... €

#### 4 MODALITES

La note de frais est à envoyer par l'arbitre à [comptabilite@seineetmarne.fff.fr](mailto:comptabilite@seineetmarne.fff.fr) au District de Montry.

**Feuille de frais à envoyer impérativement dans les 72h00 après la rencontre.**

Le jour de la rencontre, au moment de la signature de la feuille de match, l'arbitre présente sa note de frais au dirigeant responsable du club recevant (ou demandeur) qui la visera.

Nom du Club :

Signature de l'Arbitre :

Nom et signature du Dirigeant : .....

La note de frais pour les compétitions régionales est à régler par le club recevant.

La note de frais pour les compétitions départementales est à envoyer au Service Comptabilité du District.

**Le document doit être rempli en totalité.**

**Toute note de frais envoyée après le 30/06 de la saison en cours ne sera plus réglée**  
**(Saison clôturée)**

PARTIE RESERVEE AU DISTRICT	
Identification de la pièce : .....	Code imputation : .....